

MISE EN PLACE D'UNE QUALIFICATION D'ANIMATEUR NEV DANS LE CADRE DE LA TRANSVERSALITE FEDERALE

NIVEAU DE PRÉROGATIVE

« Organiser et animer des séances de découverte sur des parcours reconnus de classe II maximum en milieu naturel, pour des groupes de 6 nageurs maximum »

MODALITÉS D'OBTENTION

Le brevet d'Animateur Fédéral de Nage en Eau Vive est décerné à l'issue d'une évaluation des compétences du candidat faisant suite à une formation technique et théorique obligatoire de 2 jours sur des torrents de difficultés de classe III, ou en technique sur bassin artificiel pour une durée de trois heures, pouvant être divisible en trois fois une heure et deux heures théorique.

Pré requis du candidat : être titulaire d'un brevet fédéral reconnu de cadre technique autonome en milieu naturel.

CATALOGUE DES CONNAISSANCES THÉORIQUES

- Historique et organisation de la nage en eau vive
- Le matériel
- Les spécificités du milieu : aspects physiques, dangers potentiels, les pratiquants
- La classification des parcours
- Les techniques
- La sécurité : code de communication et utilisation de la corde de sécurité
- La gestion du groupe

RÉFÉRENTIEL DES SAVOIR-FAIRE

Pratique individuelle

Au cours d'une descente en autonomie sur un parcours manœuvrier de classe III (avec au moins un seuil), le candidat devra démontrer ses capacités à lire le torrent, à utiliser les bonnes trajectoires et à réaliser des :

- reprises de courant
- virages à droite et à gauche
- esquimautages bilatéraux
- bacs
- stops en contre de rive et de rocher
- Lancers de corde

Gestion du groupe

En position de leader sur un parcours de classe II maximum, organiser et réaliser une descente en sécurité avec un groupe de 2 nageurs. Le candidat devra, également, démontrer sa capacité à intervenir sur un nageur :

1. en difficulté sous un seuil
2. ayant lâché son flotteur dans le courant